Dimanche prochain, le 23 octobre, les Tunisiens seront les premiers citoyens du « printemps arabe » à se rendre aux urnes. Ils devront désigner une Assemblée Constituante.

A l'approche du scrutin, la tension monte dans le pays, d'autant plus que les intégristes islamistes se sont imposés dans le débat politique. Des violences religieuses ont été suscitées par l'interdiction du port du voile islamique (le niqab) à l'université de Sousse et la projection du film franco-iranien « Persepolis » sur la chaîne Nessma TV.

Les protestataires les plus violents sont les « salafistes » du parti Hiz Ettahrir - pourtant interdit - qui militent pour une république islamiste. Ces événements ne font pas l'affaire du parti islamiste d'Ennahda plus modéré et considéré jusqu'à présent comme le favori des élections de dimanche. Il réaffirme la nécessité de respecter les libertés et la démocratie.

Face à cette vague extrémiste, le monde politique n'est pas unanime : le Pôle démocratique s'est insurgé dès le début contre les violences qui ont visé Nessma TV, mais le Parti démocrate progressiste (PDP), Ettakatol et Afek Tounes ont d'abord tenté de ménager un électorat plutôt conservateur avant de condamner les débordements du vendredi 14 octobre, baptisé « jour de colère ».

Dans ce contexte, il n'est pas inutile de faire la différence d'approche entre la démocratie de type occidentale et la démocratie d'inspiration islamique.
Le Coran affirme dans la sourate 5: « C'est à Dieu qu'appartient la domination sur les cieux et la terre, c'est lui qui détient le pouvoir sur toutes choses ».
Ainsi, le véritable Souverain d'un Etat islamique n'est autre que Dieu lui-même.
Et donc, penser que le peuple – globalement - ou un individu en particulier est souverain, c'est commettre le grave péché d'association (associer des partenaires à Dieu). C'est pourquoi certains musulmans refusent la notion de démocratie à l'occidentale car celle-ci repose sur l'idée que le peuple est souverain.

Ils préconisent la démocratie islamique qui s'appuie non sur la souveraineté du peuple mais sur le concept de califat : Dieu est souverain et le peuple est son représentant, son calife. Ainsi dans la démocratie occidentale, le peuple légifère par ses élus ; dans la démocratie islamique, le peuple - uniquement musulman - obéit à la Charia, la loi islamique que Dieu a donnée au prophète et qui codifie la société.